



**Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à
Madame LOIGEROT Maria 1^{ère} adjointe**

Le Maire de la Commune d'Ucciani ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant élection des adjoints au maire ;

Considérant que Madame LOIGEROT Maria a été élue 1^{ère} adjointe ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 1^{er} adjoint.

ARRÊTE

Article 1 : Il est donné délégation de fonction à Mme LOIGEROT Maria, 1^{ère} adjointe pour exercer les attributions suivantes : Affaires budgétaires, affaires sociales, suivi financier des dossiers d'investissement.

Article 2 : Il est donné également à Mme LOIGEROT Maria 1^{ère} adjointe la délégation de signature afin de légaliser les signatures, délivrer les certificats et signer les bons de commande.

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au Préfet de Corse au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

Notifié le : 02/06/2020

Fait à Ucciani, le 02 juin 2020.

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI.





**Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à
Monsieur POGGIOLI Mathieu 2^{ème} adjoint**

Le Maire de la Commune d'Ucciani ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant élection des adjoints au maire ;

Considérant que Monsieur POGGIOLI Mathieu a été élu 2^{ème} adjoint ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 2^{ème} adjoint.

ARRÊTE

Article 1 : Il est donné délégation de fonction à Mr POGGIOLI Mathieu, 2^{ème} adjoint, pour exercer les attributions suivantes : entretien de la voirie et du village, suivi et encadrement des agents de la commune.

Article 2 : Il est donné également à Mr POGGIOLI Mathieu 2^{ème} adjoint, la délégation de signature afin de légaliser les signatures, délivrer les certificats et signer les bons de commande.

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au Préfet de Corse au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

Notifié le :

Fait à Ucciani, le 02 juin 2020.

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI.





**Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à
Monsieur PISTICCINI François Thierry 3^{ème} adjoint**

Le Maire de la Commune d'Ucciani ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant élection des adjoints au maire ;

Considérant que Monsieur PISTICCINI François Thierry a été élu 3^{ème} adjoint ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 3^{ème} adjoint.

ARRÊTE

Article 1 : Il est donné délégation de fonction à Mr PISTICCINI François Thierry, 3^{ème} adjoint, pour exercer les attributions suivantes : service de l'eau et de l'assainissement.

Article 2 : Il est donné également à Mr PISTICCINI François Thierry 3^{ème} adjoint, la délégation de signature afin de légaliser les signatures, délivrer les certificats et signer les bons de commande.

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au Préfet de Corse au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

Notifié le : 02/06/2020

Fait à Ucciani, le 02 juin 2020.

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI.

